

COMPTE RENDU
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, dans le respect des gestes barrières et sans public, sous la Présidence de Mme GARCIA Sylvie, Maire.

Présents :

Mme GARCIA Sylvie, Maire,

M. BONNEFOI, Mme AUSSENAC, M. DAL MOLIN, M. PALMA, Adjoint.

M. TERRAL, M. VALATX, Mme TRIFT, Mme BESSOLLES, Mme CRANSAC VELLARINO, M. ARMEL,

Mme PALOT LIVIERO, M. BREILLER-TARDY, Conseillers Municipaux.

Excusés représentés :

Mme FALCO qui a donné procuration à Mme GARCIA

M. RABEAU qui a donné procuration à M. BONNEFOI

M. LELIEVRE qui a donné procuration à Mme PALOT LIVIERO

Mme BRETAGNE qui a donné procuration à M. BREILLER-TARDY

Absents : Mme RAISONNET, M. BAH

Secrétaire de Séance : Mme BESSOLLES Magali

Mme le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis à chaque élu, à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET COMMUNAL

Délibération 2022-09

Mme le Maire cède la parole à Mme Aussenac Jacqueline, adjointe aux finances pour la présentation du compte administratif 2021 du budget communal exposé en commission Finances du 15 mars 2022. Mme Aussenac apporte des précisions sur les principaux postes de dépenses et de recettes.

M. TERRAL relève une augmentation significative du C/752 revenus des immeubles correspondant à une recette exceptionnelle : 50 400 € (soulte ombrières photovoltaïques du parking de l'espace socio culturel).

Mme PALOT LIVIERO demande des précisions sur la contribution versée pour l'enseignement de la musique.

Il s'agit d'une contribution versée au syndicat mixte de gestion du conservatoire de musique et de danse du Tarn dans le cadre d'une convention signée par la Commune qui permet aux familles brensoles d'inscrire leurs enfants aux cours. La commune prend à sa charge la somme de 610 €/an et répartit le surcoût entre les différentes familles concernées.

M. BREILLER TARDY : compte tenu des résultats de fonctionnement substantiel propose de financer des projets d'investissement dont notamment des liaisons douces.

Mme AUSSENAC précise que cette question sera traitée avec l'affectation des résultats 2021. Il est rappelé que dans le contexte particulier de 2021 : incidence de la fiscalisation de la compétence scolaire par l'Agglomération, le Conseil Municipal avait décidé de reporter l'intégralité du résultat disponible en section de fonctionnement.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 mars 2022

Fonctionnement (F)

Mandats émis :	1 070 017.71 €
Titres émis :	1 415 191.95 €
Résultat exercice 2021 :	Excédent : + 345 174.24 €
Résultat reporté 2020 :	Excédent : + 393 517.67 €
Résultat de clôture 2021 :	Excédent : + 738 691.91 €
<i>Reprise Couverture besoin financement. investissement 2021 non comptabilisée au C/1068</i>	: + 139 684.44 €
Résultat de clôture total :	+ 878 376.35 €

Investissement (I)

Mandat émis :	565 897.92 €
Titres émis	303 875.24 €
Résultat exercice 2021 :	Déficit : - 262 022.68 €
Résultat reporté 2020	Excédent : + 243 682.96 €
Résultat de clôture 2021 :	Déficit :- 18 339.72 €

Soit : - résultat global de l'exercice (F + I) Excédent : + 83 151.56 €

- résultat total de clôture (F + I) Excédent : + 860 036.63 €

Restes à réaliser (I)

Dépenses :	667 747.81 €
Recettes	280 795.00 €

Soit déficit RAR : - 386 952.81 €

Résultat final (F + I) Excédent + 473 083.82 €

Mme le Maire cède la présidence de l'assemblée à Mme AUSSENAC Jacqueline, doyenne d'âge pour le vote du compte administratif et quitte la salle. Le compte administratif 2021 du budget communal est adopté à l'unanimité.

II – COMPTE DE GESTION DU TRESOR PUBLIC 2021 – BUDGET COMMUNAL

Délibération 2022-10

Considérant la présentation du budget 2021, des décisions modificatives qui s'y rattachent, des recettes et des dépenses de l'exercice,

Après s'être assuré de la reprise des écritures comptables tant en dépenses qu'en recettes,

Considérant l'absence de comptabilisation tant dans le compte de gestion 2021, que dans le compte administratif 2021 de l'affectation de la partie du résultat 2020 au C/1068 pour la couverture du besoin de financement investissement, au budget 2021 (139 684.44€) suivant la délibération d'affectation des résultats 2020 du 30 mars 2021,

Statuant sur l'exécution du budget communal de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 mars 2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **déclare que le compte de gestion 2021 dressé par le receveur, présenté par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, de sa part.**

III – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Délibération 2022-11

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Communal de la Commune de Brens fait apparaître les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

- Résultat cumulé au 31/12/2020 Excédent : + 243 682.96 €
(dont intégration excédent cumulé assainissement au 31/12/2019 : +25 204.15€)
- Résultat de l'exercice 2021 Déficit : - 262 022.68 €
- **Résultat comptable cumulé au 31/12/2021 Déficit : - 18 339.72 €**

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2022 à la ligne 001 Dépenses.

- Restes à réaliser Recettes + 280 795.00 €
- Restes à Réaliser Dépenses - 667 747.81 €
- **Solde Restes à Réaliser Déficit : - 386 952.81 €**

⇒ **Soit un besoin de financement de 405 292.53 €**

SECTION FONCTIONNEMENT

- Rappel du résultat cumulé au 31/12/2020 Excédent : + 533 202.11 €
(dont intégration excédent cumulé assainissement au 31/12/2019 : + 116 018.30€)
- Déduire partie affectée à l'investissement en 2021 *(139 684.44€ non comptabilisée) /*
- Résultat de l'exercice 2021 Excédent : + 345 174.24 €
- **Résultat comptable cumulé au 31/12/2021 Excédent : + 878 376.35 €**

⇒ **Le résultat à affecter est positif : + 878 376.35 €**

Sur proposition de Mme le Maire, après prise en compte de l'absence de comptabilisation tant dans le compte de gestion du Trésor 2021 que dans le compte administratif 2021 de l'affectation de la partie du résultat 2020 au C/1068 pour la couverture du besoin de financement investissement, au budget 2021 (139 684.44€) et suivant l'avis de la Commission Finances du 15 mars 2022 conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de l'affectation suivante :

- Couverture du besoin de financement au budget 2022 (C/1068) **405 292.53 €**
- Affectation en réserves supplémentaires au budget 2022 (C/1068) **300 000.00 €**
- Report à nouveau au budget 2022 **173 083.82 €**

Mme le Maire précise que les prévisions budgétaires 2022 devront prendre en compte l'augmentation très importante du coût des matières 1^{ère} et des différentes énergies.

IV – ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS 2021

Délibération 2022-12

Conformément à l'article L 2123-24-1-1 du CGCT, Mme le Maire présente et remet à chaque Conseiller Municipal, un état présentant l'ensemble des indemnités brutes de toute nature versées aux élus en 2021 au titre de leur mandat ou de leurs fonctions.

V – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Délibération 2022-13

Suite à l'analyse des dossiers de demandes de subventions des associations locales effectuée par Mme AUSSENAC Jacqueline, Mme le Maire fait part des propositions d'attribution de la Commission Finances du 15 Mars 2022.

Mme PALOT LIVIERO demande si la Mairie a été informée d'un projet de fusion de l'unions sportive Brensole avec le club de Lagrave. Le versement de la subvention étant prévu en une seule fois, que se passe t-il en cas de dissolution du club Brensol.

Mme le Maire précise qu'elle a été informée du projet de fusion des 2 clubs mais que le siège de l'association restera à Brens.

Mme BREILLER-TARDY relève au vu du tableau une reconduction automatique des subventions ; il propose au nom du groupe minoritaire d'élaborer des règles d'attribution sous forme d'une charte qui prendrait en compte pour chaque association, l'analyse de leurs besoins, leurs activités sur la Commune.

Mme le Maire précise que chaque association complète un dossier de demande qui prend en compte leur situation financière, les résultats de l'exercice précédent, les activités réalisées et prévues, le nombre d'adhérents (dont les Brensols), la mise à disposition des équipements de la Commune (terrain, locaux...)

M. BREILLER-TARDY propose de formaliser ces différents éléments ou critères dans une charte avec la souplesse requise, qui pourrait être discutée en Conseil Municipal.

Mme le Maire propose de réfléchir à la possibilité d'élaborer un règlement d'une charte même si cela lui paraît difficile.

M. BONNEFOI relate l'exemple d'une annulation de subvention pour une association qui avait interrompu ses activités sur la Commune.

Il précise que certaines associations comme l'association de sauvegarde du Patrimoine Brensol participe financièrement aux opérations de réhabilitation du Patrimoine.

M. ARMEL constate que les subventions attribuées sont très proches des montants demandés.

Le Conseil Municipal, à la majorité par 11 voix dont 1 représentée et 6 abstentions dont 3 représentées (les élus membres de certaines associations locales n'ayant pas pris part au vote) **approuve :**

- **le tableau récapitulatif des subventions 2022 aux associations locales, dont le montant total de 19 697.70 € (dont 2 000 € en fonds réservés) sera inscrit au C/6574 du budget Communal 2022**
- **les subventions feront l'objet d'un versement unique en mai 2022.**

ASSOCIATIONS	DECISIONS
ADDT	150.00
ADMR (Services ménagers)	1 500.00
APE	2 700.00
ATHLETISME	400.00
BRENS ELITE ULTIMATE RUNNING KLUB (BEURK)	250.00
BRENS OLYMPIQUE	2 250.00
BRENS TOUCH RUGBY	150.00
BTCASC	1 000.00
CAB	1 800.00
Orchestre	1 200.00
GENERATION MOUVEMENTS	800.00
JARDINS DE LA FORME	300.00
PATRIMOINE BRENSOL	600.00
ROOL TOUJOURS	150.00
US BRENS FOOTBALL	2 250.00
ADDAH MUTILES	100.00
FNACA	150.00
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100.00
SOUVENIR FRANÇAIS	70.00
RESTOS DU CŒUR	250.00
ALMA	210.00
ASSOCIATIONS DES MAIRES	817.70
PAROLES DE FEMMES	250.00
TENNIS CLUB GAILLAC	250.00

FONDS RESERVES	2 000.00
TOTAL	19 697.70

VI – MOTION ET DON FINANCIER AU PEUPLE UKRAINIEN

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion de soutien au peuple Ukrainien et un soutien financier de 1 500 €.

M. BREILLER-TARDY demande à titre indicatif quels sont les montants versés par les Communes.

Mme le Maire précise que les montants sont variables.

Mme CRANSAC fait part de la réflexion engagée par la Communauté d'Agglomération pour accompagner les familles Ukrainiennes qui seront accueillies sur le territoire, pour la prise en charge de certains frais.

M. ARMEL regrette que cet élan solidaire ne soit pas étendu à toutes les victimes des différentes guerres.

Mme le Maire précise qu'à ce jour, la Préfecture a recensé 2 familles de la Commune, candidates pour l'accueil de réfugiés Ukrainiens auxquelles s'ajoute INEPOLE.

M. BREILLER-TARDY demande des précisions sur la destination des fonds.

Mme le Maire précise que les dons financiers seront centralisés et versés sur un compte auprès de l'association des Maires du Tarn, comme indiqué dans la délibération proposée au vote de l'Assemblée, soit :

Délibération 2022-12

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que le 24 février 2022, le président de la Fédération de Russie a donné ordre à son armée d'envahir militairement l'Ukraine, en violation des règles qui fondent le droit international, à commencer par celles relatives à l'intangibilité des frontières reconnues par l'ONU. La population ukrainienne soumise aux bombardements et aux destructions perpétrés par l'envahisseur russe, est contrainte à l'exode. Après bientôt trois semaines de combats, de milliers de morts et de blessés, de dévastation de logements, d'hôpitaux, d'écoles et des infrastructures de transport, d'eau et d'électricité, ce sont plusieurs millions de personnes qui déjà ont fui leur foyer et quittent l'Ukraine, pour rejoindre l'Europe occidentale principalement par la Pologne.

Face à ces drames humains et au spectre d'un embrasement militaire généralisé, la Commune de Brens exprime sa pleine solidarité à l'égard du peuple ukrainien. Elle témoigne aussi de son profond respect pour sa résistance héroïque et le courage de son président démocratiquement élu, Volodymyr Zelensky.

La Commune de Brens s'associe aux actions de solidarité envers le peuple ukrainien coordonnées par l'Etat, avec le Département, l'Association des maires et élus locaux, les intercommunalités, les communes et le mouvement associatif pour faciliter la recherche d'hébergement pérenne, la collecte des dons en nature, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des réfugiés de guerre.

Mme le Maire précise que l'Association des Maires et des élus locaux du Tarn propose de centraliser les dons financiers des Collectivités qui seront ensuite redistribués en toute transparence aux organismes et associations œuvrant avec force et conviction afin de venir en aide au peuple Ukrainien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la motion de soutien au peuple Ukrainien,**
- **décide d'effectuer un don financier d'un montant de 1 500 € dans le cadre de son soutien au peuple Ukrainien qui sera versé par mandat administratif à « Association des Maires du Tarn Solidarité ».**

VII – DECLARATIONS D’INTENTION D’ALIENER

Mme le Maire rend compte à l’assemblée des déclarations d’intention d’aliéner pour lesquelles elle a renoncé au droit de préemption.

- IA 81 038 22 T0004
Immeuble non bâti – Section F n° 1298
Roudoulou – 400 m²
Prix : 49 900 €
- IA 81 038 22 T0005
Immeuble non bâti – Section F n° 1296
Roudoulou – 550 m²
Prix : 59 900 €
- IA 81 038 22 T 0006
Immeuble bâti – Section F numéros 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088
Combis – 2894 m²
Prix : 495 000 €
- IA 81 038 22 T 0007
Immeuble bâti – Section C n° 36
Rue de la Tour – 42 m²
Prix : 97 000 €
- IA 81 038 22 T 0008
Immeuble bâti – Section ZD n° 109
Pendariès-bas – 572 m²
Prix : 16 000 €
- IA 81 038 22 T 0009
Immeuble bâti – Section F n° 196
Route de Lavaur – 955 m²
Prix : 345 000 €
- IA 81 038 22 T 0010
Immeuble non bâti – Section ZA numéros 8 et 113
Pratmille et St-Eugène – 24 144 m²
Prix : 180 000 €
- IA 81 038 22 T 0011
Immeuble non bâti – Section F numéros 1311
Roudoulou – 268 m²
Prix : 41 880 €

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 mars 2022

- IA 81 038 22 T 0012
Immeuble bâti – Section C n° 71
Route des Forgerons – 48 m²
Prix : 105 000 €
- IA 81 038 22 T 0013
Immeuble non bâti – Section F numéros 1077, 1098, A1, A2
Sul Mouly – 1844 m²
Prix : 75 000 €
- IA 81 038 22 T 0014
Immeuble non bâti – Section C n° 149
Contrescarpe des Tonneliers – 133 m²
Prix : 168 000 €
- IA 81 038 22 T 0015
Immeuble bâti – Section C n° 1219
Route de Lagrave – 590 m²
Prix : 152 500 €

VI – INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- **Personnel communal mis à disposition de la Communauté d'Agglomération**
Au 01/01/2017, seuls les agents affectés à 100 % sur la compétence scolaire ou péri scolaire ont été transférés à la Communauté d'Agglomération.
Concernant les mises à disposition partielles : les agents concernés font partie du personnel communal.
3 agents ont émis le souhait de muter à l'Agglomération.
La Communauté d'Agglomération envisagerait le transfert de 2 agents.
A ce jour, la commune ne dispose d'aucune information plus précise concernant ces transferts de personnel.
- **Point sur les travaux de l'école (site élémentaire) – Y. BONNEFOI**
La réception des travaux a été effectuée. Seuls quelques travaux de peinture restent à réaliser, le cheneau côté parking sera remplacé, les rideaux ont été installés dans les classes.
M. BONNEFOI relève un manque de respect des locaux de la part des enfants notamment concernant les toilettes.
Mme CRANSAC note un défaut de surveillance.
M. BONNEFOI précise que le CMJ doit travailler sur l'élaboration de règles de bonne conduite.
- **Point sur l'aménagement du city stade**
Le city stade est sur le point d'être terminé. Seul les travaux de peinture seront décalés (séchage du bitume).

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 mars 2022

• **Projet de vente terrain privé**

Mme le Maire fait part du projet de vente du terrain privé à l'arrière du salon de coiffure, jouxtant le terrain du site de l'ancienne tonnellerie récemment acheté par la Commune. Le propriétaire a été convoqué.

Un avis estimatif a été sollicité auprès du Domaine. La proposition du vendeur a été reçue en Mairie ce jour. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour en débattre.

• **Point sur les travaux des différentes commission municipales**

➤ **Commerce et artisanat**

La commission s'est réunie le 7 Mars pour faire le point sur le marché hebdomadaire. Témoignage d'une commerçante invitée à la commission.

Animations prévues :

- samedi 26 mars : opération nettoyage du CMJ.

- fin avril : distribution de chocolats par le CMJ.

- en juin : démonstration d'une école de danse ; M. LELIEVRE doit contacter la MJC de GAILLAC.

Suite au contact de Mme le Maire, un poissonnier est présent sur le marché, un producteur de pêches devrait le rejoindre à la saison des fruits.

M. TERRAL propose de diffuser des tracts dans les communes voisines.

➤ **Commission finances**

La commission finances s'est réunie le 15 mars pour le compte administratif et l'affectation des résultats 2021. Elle se réunira prochainement pour la préparation du budget 2022.

➤ **Commission voirie**

La commission voirie du 3 mars a vérifié le diagnostic de la voirie communale. Le document était conforme à l'état des lieux, seules quelques erreurs de classifications (voies communales – chemins ruraux – voies privées) ont dû être rectifiées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 19h40.

Le Maire,

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 24 mars 2022